



équiper pour agir

FORMATION CSE VOLET ECO ET DP

Du 14 au 18 mars 2022

outiller au mandat

POUR LES ÉLUS DES CSE, LES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX.

**IL EST PRÉFÉRABLE D'AVOIR SUIVI AU PRÉALABLE LES STAGES S'IMPLIQUER DANS LA
CGT (EX ACCUEIL) ET PARTICIPER A LA VIE DE LA CGT (EX NIVEAU 1).**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

- Apporter aux élus des CSE, à partir de leur vécu, leur entreprise, les concepts économiques fondamentaux.
- Mesurer en quoi les comptes de l'entreprise peuvent permettre d'intervenir dans la gestion, en quoi ils sont des outils, des indicateurs de choix économiques et comment avec les salariés il est possible d'intervenir.
- S'approprier les droits du CSE, connaître son fonctionnement, son rôle économique.
- Valoriser la nécessité de connaître les droits existants pour bien les utiliser, et souligner l'importance d'en conquérir de nouveaux.
- Comprendre comment l'activité du CSE s'inscrit dans l'activité du syndicat.
- Mission et approche du rôle revendicatif (DP) au sein du CSE.

CONTENU PRINCIPAL DE LA FORMATION

- Mission du CSE /: approche légale et mandat syndical.
- Les élus CSE, acteurs de la démarche CGT.
- Porter les réclamations des travailleurs.
- Intervenir sur les choix de l'entreprise.
- Promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail.
- Une politique sociale et culturelle émancipatrice pour les travailleurs.

HORAIRES & LIEU

8 h 30 à 17 h 00 le 1er jour, les horaires suivants seront déterminés en commun.

A l'Union Départementale de la Mayenne, 17 rue Saint Mathurin à Laval (près de la salle polyvalente).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Au plus tard, un mois avant la date de début du stage, déposer une autorisation d'absence pour formation syndicale, économique et sociale, auprès de l'employeur (Modèle de courrier dans dossier formation UD).

En même temps, s'inscrire impérativement à l'aide de la fiche d'inscription jointe dans le dossier formation UD et l'adresser à l'Union Départementale CGT de la Mayenne (adresse sur fiche d'inscription).

COÛT DE LA FORMATION

LE COÛT DE LA FORMATION DES ÉLUS AU CSE EST PRIS EN CHARGE PAR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CSE. IL EST IMPÉRATIF D'AVOIR UN DEVIS SIGNÉ PAR LE CSE.